

Observation n°33 du 01/04/2023

Monsieur le Commissaire enquêteur

Je suis opposé à ce projet éolien de Doussay dont le dossier comporte de nombreuses « erreurs » et inexactitudes, toujours dans le bon sens pour le projet, qui pourraient largement influencer la perception réelle du projet et le sens de la décision préfectorale.

Dans le paragraphe 1.6.1. *PRESENTATION TECHNIQUE DU PROJET* du *Dossier de régularisation avis AE 08.06.22*, on peut lire :

« *Ainsi que présenté dans le dossier de demande d'autorisation d'exploiter de mars 2013*, le projet éolien consiste en la création d'un parc éolien sur la commune de Doussay,..../.

..../.Sur les 6 aérogénérateurs , 2 aérogénérateurs ont une hauteur en bout de pale de 125 m, un **rotor de 50 mètres** et une hauteur de nacelle de 75 mètres maximum et 4 aérogénérateurs ont une hauteur de 130 m, un **rotor de 50 mètres** et une hauteur de nacelle de 80 mètres maximum. »

1 - Contrairement à l'introduction surlignée en jaune, qui mentionne le dossier de 2013, les éléments présentés par la suite concernent le projet modifié et non le projet initial objet de l'introduction.

Initialement des aérogénérateurs SENVION MM92 de 114,75 et 126,25 remplacés par des modèles VESTAS de 125 et 130m

2 -ET Contrairement à ce qui est mentionné, les rotors ont un diamètre **de 100m et non 50m !**

Cette « erreur » grossière nuit grandement à la bonne information du public et des instances préfectorales et peuvent largement influencer la perception du projet et le sens de la décision d'autorisation.

3 - Coordonnées (de E4 au mois) incorrectes

Coordonnées Lambert 93 du *Dossier de régularisation avis AE 08.06.22*,

E4 490 **666** 6 643 **253**

Coordonnées Lambert 93 Arrêté préfectoral complémentaire N° 239 du 01/12/2021

E4 490 **673** 6 643 **260**

E4 serait-elle revenue à son point de départ ?

4 – Les altitudes mentionnées sont toutes différentes du dossier « Etude d'impact Doussay reprise 2013 »

Exemple : E1 de 125 à 127m, E3 de 103 à 105m, E4 de 107 à 110m.

Comment expliquer ces variations d'altitude alors que les éoliennes n'ont pas été déplacées ! Ne serait-ce pas une surestimation volontaire de « l'altitude sol », ce qui permet de poser des éoliennes plus hautes qu'annoncé, avec au final une altitude sommitale des éoliennes identique.

Pour ces irrégularités trompeuses, merci de rendre un avis défavorable.

Eric MARTINET La FUYE 86140